

## INDEPENDANCE SYNDICALE

### ***Organiser la résistance au démantèlement de la recherche publique ! Pour une orientation syndicale fondée sur la défense des revendications.***

**Avertissement :** *Ce texte est une contribution au débat pour le prochain congrès du SNCS. Il n'est pas une plateforme « d'opposition ». L'orientation du syndicat pour les années à venir sera déterminée par le congrès ; et les mandats votés par le congrès constitueront le contrat auquel sera liée la nouvelle direction. Celle-ci, dans la diversité des composantes qui pourront y être représentées, sera chargée de mettre en œuvre cette orientation. En effet, nous ne pensons pas que l'orientation du syndicat puisse être le résultat d'un « accord » entre des « tendances ». Ce fonctionnement en tendances, hérité de l'histoire, figure encore dans nos statuts mais il ne correspond plus aux discussions ayant lieu dans le syndicat et suscite les plus grandes réserves parmi les adhérents. Alors, peut-être faudra-t-il, un jour, réformer nos statuts...*

#### **« Pacte pour la recherche » = bouleversement complet de la recherche !**

Une situation nouvelle a été créée par le vote de la nouvelle loi, loi imposée contre l'avis de la communauté scientifique et contre les revendications exprimées lors du « mouvement des chercheurs » du début 2004. Certains ont entretenu l'illusion que cette loi allait répondre aux revendications. Les gouvernements successifs se sont chargés de faire tomber ces illusions et de rappeler sans ménagements quelle était la réalité de leurs projets et leur conception de la recherche. Nous sommes face à une avalanche de mesures en cours de mise en place. Bien évidemment, les syndiqués du SNCS rejettent ce dispositif. Le congrès devra définir les orientations à la hauteur de ce basculement. Rappelons l'essentiel de ces mesures :

- **L'ANR** : une agence richement dotée, dont le budget, alloué par l'Etat est en augmentation constante, alors que les crédits de fonctionnement des laboratoires sont notoirement insuffisants.
- **L'AERES** : Un système entièrement piloté et contrôlé par le ministère, et dont le rôle est d'évaluer les laboratoires et personnels non en fonction de critères scientifiques mais de l'adéquation par rapport aux axes et critères décidés par le gouvernement.
- **L'explosion des emplois précaires** et à durée limitée, au détriment du recrutement jeune sur des emplois statutaires.
- **Les PRES** (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) : structures de régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, au fonctionnement échappant au contrôle des personnels (EPCS ou fondations) et qui, sous couvert « d'inciter et d'accompagner des coopérations plus étroites entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche travaillant sur un même territoire », contribuent à la dislocation des organismes nationaux de la recherche publique (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, etc...),
- **Les RTRA** (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée), les Instituts Carnot, ... : tout un ensemble de structures destinées à faire le « tri » parmi les laboratoires et les thématiques de recherche, pour ne conserver que ceux qui présentent un intérêt économique par leurs applications à court terme. Ceux-là seront placés sous la coupe des **pôles de compétitivité** et l'Etat concentrera sur eux l'essentiel des moyens financiers et humains.

#### **Pourquoi un tel acharnement ?**

En permanence, on nous abreuve de discours sur les objectifs définis par l'Union Européenne dans le cadre des protocoles de Bologne et de Lisbonne, sur les soi-disant 3% du PIB à consacrer à la recherche, pour construire « la société de la connaissance ». Le cadre vient d'en être tout récemment réaffirmé lors du conseil « compétitivité » de l'Union Européenne du 4 décembre 2006 : « Le conseil soutient que l'innovation est un élément essentiel de la Stratégie de Lisbonne renouvelée et rappelle également que l'innovation doit être promue au niveau national par le biais des plans nationaux de réformes ». Parmi les priorités stratégiques ainsi définies : « 4. Renforcer la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde des affaires ». Voilà au moins qui est clair et qui confirme que c'est sous l'impulsion de l'Union Européenne que sont prises les mesures du pacte pour la recherche » !

Répétons le, les scientifiques n'ont pas attendu les directives de l'Union Européenne pour collaborer avec leurs collègues étrangers et construire des projets de coopération à l'intérieur de l'Europe. C'est une composante de notre métier, et bien entendu, nous demandons un renforcement des moyens permettant ces collaborations.

Mais s'agit-il de cela ? Les programmes européens portent sur des créneaux restreints, très ciblés sur des objectifs technologiques. Ces projets ont été décidés arbitrairement sans consultation des communautés scientifiques ; ce qui n'est pas étonnant, puisque ce sont des préoccupations d'accroissement de rentabilité et non de progrès scientifiques qui déterminent ces choix stratégiques. Le processus est engagé pour transférer au niveau de l'Union européenne un certain nombre de programmes de recherche, sous prétexte de « rationalisation ». En fait, il s'agit surtout d'éloigner les décisions en matière de choix stratégiques du contrôle des scientifiques et de leurs instances d'évaluation.

#### **Les chercheurs ne sont pas dupes et veulent défendre leur métier Alors tous les moyens sont bons pour briser leur résistance !**

Une fois de plus, le gouvernement fait surgir au « moment opportun » un n<sup>ième</sup> rapport mettant la recherche en accusation. Le fait que ce rapport soit rédigé par le ministère des finances souligne bien qu'il n'y a là aucune préoccupation scientifique, mais uniquement de rentabilité, de volonté d'assujettir la recherche à la concurrence et aux besoins de « retour sur investissement ». L'inexactitude le dispute à la mauvaise foi : confusion entre recherche et innovation ; entre chercheurs et ingénieurs en développement (210 000 chercheurs en France ! Si c'était vrai, ça se saurait) ; confusion entre budget affecté aux établissements de recherche publique et subventions déguisées aux entreprises privées.

#### **Quel avenir pour la recherche publique ?**

➤ Un développement sans précédent de la précarité : Au cours de l'année 2005, le CNRS a employé 9700 non-permanents différents (hors BDI, chercheurs étrangers et enseignants en délégation), avec

un temps moyen de présence dans l'établissement de 7,7 mois. Pour les seuls précaires affectés au soutien des projets scientifiques, l'augmentation entre 2004 et 2005 est de 17% ! On évalue à au moins 3000 le nombre de nouveaux précaires dans la recherche, dès la première année d'existence de l'ANR. Combien demain ?

➤ La mise en application de la LOLF : une arme contre le statut de chercheur permanent dans le cadre de la fonction publique d'Etat, qui permet de transformer des postes de personnels statutaires en CDD (ils seront mieux payés, essaye-t-on de nous faire avaler !), de transformer des emplois en crédit de fonctionnement ou d'achat de matériels. Mais c'est aussi, une gestion dirigiste quand elle n'est pas tout simplement contraire à la logique et aux intérêts de la science (ex : l'interdiction des réserves et des reports de crédits).

➤ Au CNRS : Larroutou est parti, mais une grande partie de sa réforme reste, avec sa centralisation bureaucratique, et les plus graves inquiétudes se font jour à travers les projets de la direction actuelle : non utilisation de toutes les possibilités de postes statutaires prévus au budget, au profit de l'embauche de CDD ; projet de remise à plat de la classification des unités de recherche, qui aboutirait à un désengagement massif du CNRS de toute une série de domaines scientifiques,...

➤ A l'INSERM : augmentation du recrutement au niveau CR1, au détriment de CR2 « jeunes » ; instauration de rémunération individualisées par des primes liées aux contrats de recherche, dénommés contrats d'interface ; diminution du nombre d'élus dans les instances scientifiques.

## Evaluation, budget, statuts nationaux de la fonction publique d'Etat

Certes la loi a été votée, et un certain nombre de réformes ont été imposées dans les établissements.

Le congrès aura à définir souverainement son orientation dans ce contexte. Quelques exemples :

➤ Le gouvernement cherche à se débarrasser du comité national, considéré par lui comme trop indépendant, car basant ses évaluations sur la qualité scientifique et non sur la conformité avec ses choix politiques. Etait-ce le moment de lui apporter une caution, dont il a grand besoin, en proposant des candidats membres du comité national en vue d'hypothétiques nominations au conseil d'administration de l'AERES ? Qui peut croire que quelques représentants, isolés au sein d'un conseil « aux ordres » pourraient avoir la moindre influence sur les décisions ? Le retour à une évaluation sur critères scientifiques par les pairs et dans le cadre des instances scientifiques représentatives des EPST ne doit-il pas être un axe majeur de regroupement du syndicat et des personnels ?

➤ Sous les injonctions du ministère des finances et en application de la LOLF, la direction du CNRS, sous l'argument fallacieux de « bonne gestion », supprime les reports des crédits de contrats obtenus par les laboratoires et interdit la constitution des réserves, qui sont indispensables pour financer les investissements de matériels coûteux et les aider à mener leur politique scientifique dans la continuité et sur le long terme.

➤ En application des directives européennes et de la réforme du régime de TVA, le gouvernement supprime au CNRS la subvention destinée à compenser les charges fiscales. Pour compenser cette diminution des crédits d'Etat, la direction du CNRS a décidé de faire une ponction supplémentaire de près de 20% sur les ressources propres des laboratoires.

➤ En accord avec le gouvernement et sa nouvelle loi, les présidents d'université demandent le transfert de toute la recherche à l'université. Comment les personnels CNRS, INSERM, INRIA, etc... des UMR ne se sentiraient-ils pas visés par cette exigence ? **Comment peut-on imaginer que les statuts nationaux des personnels de l'Université et des EPST puissent être maintenus ?** Comment le statut de chercheurs à temps plein pourrait-il perdurer au sein de la fonction publique d'Etat ? Comment ne pas voir que ce qui se prépare à terme,

c'est la mise en place d'un statut régional d'enseignant-chercheur, comme on le constate déjà pour les TOS de l'enseignement secondaire et les agents de la DDE ? ... avec la possibilité de privatisation à une étape ultérieure, comme pour France Télécom ? La présidence du CNRS ne va-t-elle pas dans le même sens avec le projet de statut de « chercheur-enseignant » ? Que penser, dans ces conditions, de l'évolution de plus en plus systématique vers un rapprochement structurel du SNCS avec le SNESup ? Les premières pierres d'une fusion sont posées, sans que le SNCS n'en ait jamais discuté. Une chose est le combat syndical commun sur des revendications communes au sein de notre fédération sur les revendications de défense des personnels de la recherche publique et de l'enseignement supérieur (et c'est au SNCS à définir ses revendications au sein de la FSU, comme l'a rappelé la CA de novembre 2006), autre chose est la fusion des syndicats. Comment prétendre défendre, ainsi, la spécificité du métier de chercheur et le statut qui y est attaché ? En tout état de cause, si un tel rapprochement devait exister un jour, il doit faire l'objet de discussions à la base, voire d'un vote de tous les adhérents, et non pas être un accord entre appareils syndicaux.

**Le rôle du syndicat n'est-il pas de tirer le bilan de l'application des réformes, d'en informer les personnels, afin de préparer les conditions qui permettront demain la mobilisation de la profession pour exiger l'abrogation de ces mesures néfastes ?**

## Plus que jamais, Le SNCS doit situer son action sur le terrain du syndicalisme indépendant fondé sur les revendications.

- Pour la défense des statuts de 1983 des EPST et de leurs personnels
- Abrogation de la loi « pacte pour la recherche »
- Non à l'assujettissement de la recherche aux pôles de compétitivité.
- Reversement des crédits de l'ANR aux laboratoires sous forme de soutien de base. Pour la réévaluation des crédits récurrents à un niveau permettant aux laboratoires de fonctionner .
- Arrêt de la politique effrénée de développement de l'emploi précaire ; création des postes budgétaires nécessaires en chercheurs et ITA.
- Pour un recrutement jeune des chercheurs, au niveau de la thèse, sur le statut de 1984, dans le cadre de la fonction publique d'Etat.
- Pour le maintien du métier de chercheur à plein temps ; contre la fusion déguisée avec l'enseignement supérieur dans le cadre d'un statut de « chercheur enseignant ».
- Déblocages des carrières au niveau CR1-DR2 et DR2-DR1. Revalorisation des carrières par ajout d'un nombre fixe de points d'indices à tous les échelons.
- Rattrapage du pouvoir d'achat qui s'est dévalorisé de 20% depuis 1982 ; augmentation de la valeur du point d'indice.

Le congrès souverain définira les revendications de notre syndicat. Nous proposons cette plate-forme revendicative pour qu'elle devienne le mandat du syndicat. Ce texte est une contribution ouverte à la discussion. Nous appelons tous les syndiqués à lui apporter leur soutien dans le vote d'orientation, sans être nécessairement d'accord avec la totalité de son contenu.

**Premiers signataires: A.-S. Bonnet, C. Chevillard, D.Croix, J. Dubessy, B. Fontaine F. Leclerc, P. Gougat, J.Maillard,**

**J-F Pastre , B.Veyssiere, F.Watteau**

